

Les subsides

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir dire quelques mots à propos de la motion que nous sommes en train d'étudier actuellement. Je félicite mon collègue, le député de Waterloo (M. McLean), de nous l'avoir présentée. Nous sommes en train d'étudier aujourd'hui une question qui a beaucoup d'importance pour tous les Canadiens, à la fois sur le plan de la vie sociale et de la vie personnelle. Le député de Waterloo a présenté la motion suivante:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir respecté l'engagement pris en 1974 et en 1981 par le Secrétaire d'État du Canada en vue d'élaborer, en collaboration avec le secteur du bénévolat, une politique détaillée d'action gouvernementale à l'égard du secteur du bénévolat et qu'elle exhorte le gouvernement à fournir un stimulant immédiat aux 40,000 organismes de charité enregistrés du Canada en mettant en œuvre le crédit d'impôt «donnant-donnant» proposé.

Je trouve que nous avons fait du bon travail aujourd'hui, monsieur le Président. Je n'ai pas assisté à tout le débat, mais les députés de toute allégeance politique ont fait preuve d'une ouverture d'esprit qui augure bien pour l'avenir d'un secteur très important pour notre société, le secteur du bénévolat, et la façon dont il fonctionne au Canada.

En fait, le député de Waterloo propose de récompenser ceux qui participent à cette œuvre utile en leur accordant une exonération fiscale claire et précise. Ceux qui donnent de l'argent aux organismes bénévoles obtiendront immédiatement une récompense en retour, un peu comme ceux qui donnent aux partis politiques. Je crois que dans ce dernier cas tout notre système politique s'en est trouvé amélioré. Je voudrais faire brièvement l'historique du bénévolat, pour vous faire comprendre que notre société a toujours été fondée sur le principe que les citoyens étaient prêts à s'entraider pour améliorer leurs conditions de vie. Parlons un peu de l'histoire de ma vie.

Je suis né dans l'ouest du Canada, dans les Prairies, à Rose-town, en Saskatchewan. Mon père était un pionnier. Il s'est établi dans l'Ouest au début du 20^e siècle comme des milliers d'autres qui sont venus de l'est du Canada, de l'Europe et des États-Unis. Ils ont colonisé une terre pratiquement vierge où il n'y avait rien que la terre et le ciel à perte de vue. Comme il y avait des terres, ils ont pu devenir propriétaires d'un quart de section, soit de 160 acres. Certains d'entre eux ont réussi, d'autres pas. Néanmoins, c'est grâce à l'aide d'organismes bénévoles que ces gens venus des quatre coins du monde ont su s'établir dans l'Ouest. En parcourant l'Ouest en voiture, on peut retracer son histoire. A leur arrivée, ces gens ne se connaissaient pas, mais ils savaient qu'ils ne pourraient survivre sans s'entraider. On voit les églises et les écoles des Prairies même si la plupart des écoles créées par des bénévoles à l'époque des pionniers ont maintenant disparu. Comme des milliers d'autres, je suis allé dans une de ces petites écoles qui n'avaient qu'une classe. Elles ont marqué le début de la vie canadienne dans cette région du pays. Quand on parle aux pionniers, on peut voir qu'ils ont mené une vie bien remplie, même s'ils ont connu de graves difficultés. Elle était bien remplie parce qu'ils travaillaient ensemble au sein de ces organismes bénévoles. Quatre ou cinq ans après leur arrivée, ils avaient déjà créé des clubs de musique et de théâtre. Comme celle de bien d'autres députés, ma vie a été modelée par le bénévolat.

• (1720)

Il est question ici aujourd'hui de certains secteurs dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations. Après avoir écouté tout ce qu'on a dit à ce sujet aujourd'hui, je pense que cela se réalisera. Les résultats ne seront peut-être pas parfaits ou immédiats, mais on s'oriente dans la bonne voie et je crois que c'est une excellente chose, car chacun d'entre nous est bien placé pour savoir qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante.

Je suis prêtre catholique et j'ai travaillé presque toute ma vie dans le secteur bénévole, au sein de l'église. Le député qui a proposé la motion peut en dire autant. Il est ministre du culte protestant et il a, lui aussi, vécu dans ce milieu. C'est une façon de vivre et une façon d'aimer son prochain comme soi-même. C'est une chose bien simple à la portée de tous. Le monde entier sait qu'en principe c'est la chose à faire. Comment peut-on aimer son prochain dans la société complexe d'aujourd'hui? La motion en parle et nous aide à mieux le faire.

Il faut financer le secteur bénévole, monsieur le Président. Nous savons tous qu'à une certaine époque tous les contribuables obtenaient une déduction uniforme de \$100 aux fins de l'impôt. Le ministère a sans doute trouvé qu'il était trop compliqué d'additionner chaque petit don. Il est parti du principe que chaque Canadien donnait au moins \$100. Le dernier budget a supprimé cette déduction. Le secteur bénévole l'avait demandé en disant qu'il était faux que chaque Canadien donnait \$100. Par contre, il avait demandé qu'on accorde une déduction d'impôt de 50 cents pour chaque dollar donné à une œuvre de bienfaisance. Dans son dernier budget, le ministre des Finances s'est empressé de reprendre les \$100, mais sans accorder le crédit d'impôt demandé. Aujourd'hui, le député de Waterloo demande que la deuxième partie soit respectée et j'espère que le groupe d'étude prendra la chose au sérieux. De cette manière, c'est toute l'organisation du bénévolat qui va en profiter. Le gouvernement ne sera pas perdant puisque, en fin de compte, c'est lui qui bénéficiera des sommes accrues qui iront dans les coffres des organismes bénévoles.

Quant à savoir pourquoi j'estime que ce que nous faisons aujourd'hui est si important, je voudrais en revenir au précepte de l'amour envers son prochain. Nous avons la chance d'avoir des organismes qui s'en chargent. Nous pouvons nous associer à leur œuvre en tendant les mains pour aider les autres, en aimant notre prochain, en aidant ces organismes qui œuvrent dans le monde moderne. A l'époque de mon enfance dans les Prairies, il était facile de connaître son voisin. C'était celui qui habitait à un demi-mille. Les habitants des petites villes se connaissaient tous, savaient qui était malade, qui était dans le besoin; mais aujourd'hui, ce n'est pas facile.

Aujourd'hui, on se pose la question: qui est mon voisin? Qui est mon voisin là où j'habite, qui est mon voisin dans ma province, dans mon pays ou dans le monde entier? Nous devons répondre à cette question. Ayant été membre actif d'une église pendant toute ma vie, c'est là que j'ai commencé à comprendre pourquoi les gens voulaient se dévouer par l'intermédiaire d'une église ou d'une autre organisation. C'est un moyen naturel de répondre au précepte de la charité. Je pourrais vous parler de centaines de milliers de personnes qui le font. Aujourd'hui, nous essayons d'améliorer ce qui existe déjà. A en